

## PROPOSITION DE STAGE

### EVALUATION DU SERVICE TECHNIQUE COMMUNAUTAIRE

#### **Objet de l'annonce :**

#### **Accueil d'un(e) stagiaire dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques pour procéder à l'évaluation du service technique commun communautaire (effets et processus)**

Basée en Mayenne (53), la Communauté de communes des Coëvrons (3C) est issue de la fusion, en 2013, de 4 EPCI et de la dissolution d'un Syndicat à Vocation Economique et Touristique (SVET). Elle regroupe à ce jour 31 communes pour 27500 habitants en milieu à dominante rurale.

En ce qui concerne l'organisation des services techniques, cette fusion a conduit à regrouper 4 unités techniques et un service environnement-déchets ayant des pratiques diverses.

Avec la volonté, d'une part pour les communes, de maintenir le niveau de service mis en place avant la fusion, et, d'autre part, d'harmoniser le fonctionnement, le principe du « service technique commun communautaire » (STC) a été étendu sur le territoire sous la forme d'interventions du service technique communautaire dans les communes moyennant une refacturation et/ou un droit de tirage sous forme de dotation affectée. Ce système est celui qui était en vigueur dans l'une des Communauté de communes fondatrices et a été retenu pour le consensus politique et l'efficacité technique qu'il semblait atteindre.

Les communes restent libres de recourir à ce service, entraînant aujourd'hui un système à différentes échelles : certaines communes ne font appel qu'au STC car elles n'ont plus de personnel communal, alors que d'autres ont conservé des agents communaux.

Au-delà du seul domaine technique, un schéma de mutualisation est à l'œuvre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, répondant à la volonté affirmée du Président de bénéficier d'une administration unique. Cela a abouti aujourd'hui à :

- Une réorganisation fortement mutualisée des services de la ville d'Evron avec ceux de la Communauté de communes, dont les services techniques ;
- La possibilité offerte aux communes volontaires d'intégrer ce dispositif à travers, *a minima*, la mutualisation des ressources humaines, des finances et de la commande publique ; et la possibilité de mutualiser également les services techniques pour celles qui disposent encore d'agents techniques communaux (ainsi, 8 communes sur 31 sont concernées au 1<sup>er</sup> janvier 2021).

A ce jour, nous disposons donc de :

- Un service technique commun mutualisé entre 8 communes (2021) et la communauté de communes ;
- Un système de STC qui intervient pour le compte des communes non mutualisées, en fonction de leurs demandes ;

- Un fonctionnement de « rétributions », aujourd'hui sans engagement de la part des communes, et qui repose sur un système multiple (système ancien de dotations de STC qui s'éteint progressivement (jusqu'en 2023) et/ou facturations).

Dans les faits, les agents sont les mêmes, qu'ils interviennent pour le STC ou dans le cadre du ST mutualisé. Dans une organisation qui représente aujourd'hui 111 agents, les interventions réalisées pour le compte du STC correspondent à 25 ETP.

## **FICHE DE STAGE :**

Durée du stage : 5 à 6 mois

Date : à partir de février-mars 2021 (période indicative)

Lieu : CC des Coëvrons – Direction des Infrastructures (Espace Coëvrons)

Maitre de stage : Thierry RITOUET, Directeur Général Adjoint des Infrastructures, appuyé de Marion BOURON, chargée de mission innovation, démocratie participative, évaluation des politiques publiques.

### Mission :

Sur la base de recherches théoriques approfondies, en identifiant les forces vives et les différentes dynamiques du territoire, le/la stagiaire aura pour mission de :

- Concevoir le référentiel d'évaluation ;
- Concevoir les outils d'analyse et d'investigation ;
- Mobiliser les parties prenantes et animer la démarche d'évaluation ;
- Porter un regard distancé sur l'organisation et les effets actuels de la mise en œuvre, et proposer des scénarii d'évolution allant dans le sens d'une plus grande performance de l'action publique visée.

A ce jour, les questions identifiées sont les suivantes :

### **Relation communes-communauté :**

Nous nous interrogeons sur les effets de ce système dans la relation commune-communauté. D'une part, il n'y a pas de lien contractuel dans le temps entre les communes et la communauté, pour autant un lien de dépendance peut être perçu, notamment pour la 3C qui supporte la pérennité et la charge financière du dispositif. La relation semble évoluer également vers une représentation de « prestataire ». Puisque le service est refacturé, les communes comparent les prix avec ceux d'artisans locaux, attendent efficacité du travail et rapidité des agents, ce qui peut être vécu comme une remise en question par certains dans leur positionnement professionnel d'agents publics.

Objectivement, quelles relations s'installent ? Comment articuler la visibilité managériale et la gestion du service avec la dimension aléatoire des commandes et de l'activité ? Qu'attendent les communes ? Le service rendu y répond-il ? Quelles sont les représentations des élus ? La posture de l'agent a-t-elle et doit-elle évoluer ?

### **Effets pour le territoire :**

Nous nous interrogeons sur les effets de cette organisation pour les communes et plus largement pour le territoire. Le STC a été pensé pour gagner en équité, efficacité et en

efficience sur le territoire en mutualisant les moyens. A l'heure où certains élus prônent un retour des agents dans leurs communes, nous souhaitons vérifier l'atteinte de cet objectif.

De plus, concernant plus particulièrement les 8 communes mutualisées, nous souhaitons bénéficier d'une approche financière et organisationnelle pour estimer l'optimisation pour ces communes (quel gain financier ? quelles marges de manœuvre ? Quelles pistes pour améliorer le fonctionnement ?)

### **Perspectives :**

Au regard de nos expérimentations (STC et mutualisation), nous nous interrogeons aujourd'hui sur l'avenir à privilégier pour être plus efficient sur le territoire. Faut-il requestionner l'organisation ? Le découpage des secteurs ? Quels sont les scénarii d'évolution possibles pour aller plus loin ? Faut-il accentuer le processus de mutualisation ? Faudrait-il développer le système de STC ou envisager un autre système ? Quelles sont les marges d'évolution pour donner une meilleure cohérence à l'ensemble ?

Une approche qualitative et des préconisations concrètes sont attendues. Un benchmark pourrait être inspirant.

### **Compétences requises :**

- autonomie et bonne organisation personnelle
- qualités rédactionnelles
- qualités relationnelles, écoute,
- capacité à mobiliser et attention portée à la démarche de co-construction
- capacité à animer des réunions
- capacité de synthèse et d'analyse
- curiosité, discrétion
- force de proposition

### **Connaissances requises :**

- connaître les méthodologies de l'évaluation des politiques publiques
- connaître les enjeux des collectivités territoriales et les champs de l'action publique
- intérêt pour les enjeux organisationnels et de construction territoriale

Indemnité mensuelle réglementaire (544€)

Travail à distance possible, facilités d'hébergement envisageables

**Informations :** Marion BOURON [mbouron@coevrons.fr](mailto:mbouron@coevrons.fr) – ligne directe : 02 43 01 13 95

**Pour postuler :** adressez CV et LM par mail ([mbouron@coevrons.fr](mailto:mbouron@coevrons.fr)) à M. le président de la communauté de communes

